

PUBLIE LE

08 DEC. 2005

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2005 À 20 HEURES 30

L'An Deux Mille Cinq, le 29 Novembre

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 29 Novembre 2005 à 20 Heures 30, en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE,

Secrétaire : Monsieur

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Michel MALATERRE-FOURÈS, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Geneviève PARMENTIER, Laure SUDRE, Christian BONZI, Jean SICARD, Louis BARRET, Pierre COSTES, Michel FRANQUES, Marcel COULIOU, Thierry GINESTET, Christian CHAMAYOU, Serge NEAU, William NION, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Viviane COMBES, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Robert GAUTHIER, Guy BORIES, Jean-Claude De LAPANOUSE, Jean-Louis MATHIEU, Michel TRÉBOSC, Michel MIENVILLE, Jean-Pierre BOUCLY.

Membres suppléants votants : Madame Éliane CARLES,

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs Josian VAYRE, André BAUP, Christiane SÉGURA, Doris HUCHEDE, Claude RAMON, Georges LACOMBE, Gérard FABRE, Jacques HUC, Gérard SOULOMIAC

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Dominique BILLET, Jean-Marie GARCIA, Michel ALBINET, Robert RAYNAL, Michel DELPOUX (Pouvoir à Éliane CARLES), Max AMIEL, Olivier BRAULT, Gérard POUJADE

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Barbara DESVALS-BARBEY, Frédéric ESQUEVIN, Josette BÈS, Valérie ROMAIN, Gisèle DEDIEU, Nicole ENGEL, Josette BOUIN, Laurence PUJOL, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Élisabeth BOISARD, Jean CAYRE, Bérengère MAUZY, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Patrick TRANIER, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Jean-Claude RAFFANEL, Pierre GUIRAUD, Nicole CABASSOT, Francis CANOVAS, Henri JALBAUD-PUECH, Jean-Philippe ROQUES, Christian MALGOUYRES, Elisabeth LARAUD, Pierre CRESPO, Anne-Marie ROSÉ

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 41

Présents (titulaires et suppléants votants) : 32

Votants : 32

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité

N° 7 - 129 /2005 : CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Pilote : Finances et Budget

Monsieur Robert GAUTHIER, rapporteur,

PUBLIE LE

08 DEC. 2005

Par délibération en date du 8 février 2005 le Conseil Communautaire a approuvé le transfert de la compétence « assainissement non collectif ».

Le service assainissement collectif étant séparé du service assainissement non collectif, il convient de créer un budget séparé ou annexe au budget général de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et de l'assujettir à la TVA à 5,5 % au même titre que le budget assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif étant géré comme un service public industriel et commercial, les dispositions des articles L 2224-1 à L 2224-6 du Code Général des Collectivités Territoriales lui sont applicables.

La comptabilité du service est soumise au plan comptable M49 et aux principes généraux du droit budgétaire ; le budget du service doit être équilibré en dépenses et en recettes sans aide du budget général sauf dérogations légales prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Vu l'avis favorable du Receveur Municipal d'Albi;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire,

Vu les articles L 2224-1 à L 2224-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les articles L 2224-7 à L 2224-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article R 2333-122 du même code,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ, À L' UNANIMITÉ,

DÉCIDE :

☞ **DE CRÉER** un budget annexe « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ».

⇒ **DE L'ASSUJETTIR** à la T.V.A.

⇒ **DE NOTIFIER** cette création à tous les organismes nécessaires.

⇒ **AUTORISE** Monsieur Le Président à signer tous les actes correspondants.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 Novembre 2005

Le Président,
Philippe BONNECARRÈRE

